



La Lettre Déchets

N° 13 - Avril 2005

Dans ce numéro :

- **Actualité du réseau :** 2
 - Prochaine réunion nationale
 - Nouvelle loi déchets
 - Un plus au réseau Déchets □
 - L'Échos des filières
- **Le Dossier du mois :** 3
Pour une gestion volontariste des déchets organiques
- **La page prévention :** 6
 - Le geste prévention du mois
 - Coordination des actions 7
 prévention des déchets pour la semaine du développement durable
 - Stop Pub : on avance
 - Un e-groupe FNE prévention
 - Une petite info qui fait du bruit
 - Du nouveau sur le site www.preventiondechets.fr
- **Produits solidaires** 7
- **Les scandales autour des déchets** 8
 - Décharge d'Entressen: l'UE demande des comptes à la France
 - Rebondissement dans l'affaire de Gilly-sur-Isère

A noter

La prochaine réunion nationale du réseau Déchets aura lieu le 4 juin 2005 à Paris

Thème :

La prochaine loi déchets



Éditorial

Le temps des morilles

Un peu perché dans la montagne un œil au sol scrutant la morille et l'autre rivé sur les cheminées de l'incinérateur dans la vallée pour surveiller la couleur de la fumée (noire ou blanche) je me pose plein de questions sur la prévention des déchets, la fraction organique, la future loi déchets, les décharges de classe 3, les DEEE..., en me rassurant d'avoir tout ces sujets à l'ordre du jour de la prochaine réunion du réseau déchets (04 juin).

Pas facile de repérer l'ascomycète du genre « morchella » avec ce trouble cérébral.

Une chose est sûre c'est qu'on serait mieux dans une Europe avec plus de morilles et moins de déchets (oui ou non) Cependant il ne faudrait pas avoir à les ramasser sur les immondices (qu'elles affectionnent) ce qui prouverait qu'il y en a encore dans la nature mais plutôt sous les frênes ou autres pommiers par exemple.

Une campagne nationale sur la prévention des déchets dans l'esprit de celle sur les économies d'énergie sera présentée par l'ADEME lors des deuxièmes rencontres nationales sur la prévention à l'automne prochain (l'autre saison des champignons) En attendant les sacs de caisse à usage unique se font maltraiter et tendent même à disparaître ici ou là suite à des initiatives louables de certains conseils généraux (Alpes de haute Provence, Savoie ...), de certains magasins de la grande distribution, de certaines corporations d'artisans (les boulangers de Strasbourg par exemple).

Au risque de me répéter une visite du site internet dédié à la prévention s'impose régulièrement étant alimenté d'informations nouvelles au fil des jours (www.preventiondechets.fr). En particulier, dans les mois à venir une partie consacrée aux enfants y sera développée.

Pour terminer ce petit édito à tendance mycologique un autre rappel : c'est le moment de restituer au sol, via le compost, la matière organique qu'on lui a empruntée.

Courage pour les derniers frissons d'avril

J-Luc Jugant
Pilote du réseau Déchets

□ Prochaine réunion nationale

La prochaine réunion du réseau déchets de France Nature Environnement, réservée aux associations membres de FNE, aura lieu le : Samedi 4 juin 2005 de 10h à 17h30 à Paris, dans les locaux du centre Partage Solidarité Accueil, 57, rue violet – Paris 15^{ème} (métros Commerce et Emile Zola). Une grande partie de la journée sera consacrée à la préparation de la nouvelle loi déchets. Pour plus d'informations contactez le réseau

Ordre du jour :

Matinée consacrée à l'actualité du réseau :

- Campagne prévention :

- * présentation et diffusion des outils de communication : livret, exposition, Stop pub.
- * état des lieux de la coordination des actions menées par les assos fédérées à FNE.
- * évolution du site internet : www.preventiondechets.fr
- * présentation des travaux sur la prévention des emballages
- * information du suivi du plan national prévention.

- Point d'information sur :

- * Réglementation des classes III quels sont les avancements ?
- * le système des emballages
- * les filières dédiées (Déchets électroniques et électriques, piles, pneus ...)

- Discussion et débat sur :

- * la gestion des biodéchets – quelle position de FNE ?
- * le fort développement de l'incinération et le suivi des plans départementaux

Dossier de l'après-midi :

la préparation de la nouvelle loi déchets : nos attentes, nos exigences

Pour que la prochaine loi déchets aille dans le sens que nos associations désirent, notre mouvement doit être une réelle force de propositions à la fois dans les réunions préalables à la rédaction du projet de loi et ensuite en rédigeant des amendements pour la discussion parlementaire. Cf article ci-dessous.

□ Nouvelle loi déchets

Pour cela, nous avons un peu tardé, mais le document de travail interne sur la loi est **prêt**. Vous pourrez le télécharger sur le site internet de FNE dans la partie « membres », ou bien nous le demander directement. http://www.fne.asso.fr/SiteV1/membres/Doc_travail_loi_100305.pdf

Ce document de travail a pour vocation de lancer les débats au sein du mouvement de FNE pour faire des propositions sur la future loi Déchets. Pour cela nous proposons :

- de travailler sur les **enjeux** de cette future loi (*contrer le développement incontrôlé de l'incinération, pour la réduction des **transports** de déchets et développer les modes alternatifs, sauver le principe de **proximité** et de l'importance de la gestion locale, etc.)*
- de débattre sur **des points clés** –(*quelle terminologie utiliser, comment rendre la prévention effective, comment intégrer la notion d'éco-conception, quels indicateurs utiliser, etc.-*)
- de développer **les grands axes** que nous voulons voir dans la future loi (*principes, objectifs, déchets concernés, financement et responsabilité, Gestion territoriale, planification, structuration des filières.*)

N'hésitez pas à discuter de ce document dans vos CA afin de nous faire remonter la position de vos associations.

□ Un plus au réseau Déchets

Julien Forest, étudiant en Master 2 Droit et Gestion de l'Environnement à l'Université de Montpellier rejoint l'équipe de permanents du réseau Déchets dans le cadre d'un stage d'avril à fin septembre 2005. Il nous aidera notamment à réaliser une mise à jour de l'étude sur les commissions locales d'information et de surveillance. Il sera certainement amené prochainement à contacter certains d'entre vous.

□ L'Echo des filières

Le département Prévention, Recyclage et organisation des filières de l'Ademe publie par courrier électronique un bulletin d'informations : l'écho des filières.

Il s'agit de faire un point sur l'actualité des filières et autres sujets relatifs à la gestion des déchets.

Si vous souhaitez recevoir par mail cette lettre d'information merci de nous le faire savoir nous transmettrons vos coordonnées électroniques au responsable du projet à l'Ademe.

Le Dossier du mois : Pour une gestion volontariste des déchets organiques

Suite au colloque, organisé par l'association AMORCE (30 et 31 mars 2005), intitulé « Quelle gestion pour les déchets organiques aujourd'hui ? » le réseau Déchets de FNE souhaite faire le point sur les nouveaux enjeux liés à une filière qu'il importe aujourd'hui de soutenir activement. Ce premier dossier ne vise qu'à dégrossir un sujet particulièrement riche. Un recensement (non exhaustif) de problèmes spécifiques est proposé afin de prendre une première mesure de la question. Le prochain numéro abordera deux ou trois points sensibles de façon plus ciblée.

Les déchets organiques : parents pauvres de la politique française des déchets ménagers et assimilés (DMA).

Malgré certaines incitations ou recommandations (circulaires du 28 avril 1998 et du 28 juin 2001), seules quelques rares collectivités ou programmes pionniers (à Bapeaume, Qualorg, Bioqual) ont manifesté une véritable ambition en matière de valorisation organique. La France est ainsi bien loin de l'objectif de 50% de déchets valorisés sous forme matière et organique dont les pays leader (Allemagne, Autriche, Pays Bas, Suisse) se rapprochent.

Les enjeux liés à la gestion des déchets organiques sont pourtant de tout premier ordre. En comparaison des tonnages issus de l'agriculture (de l'ordre de 300 millions de tonnes, soit 70% du total) ou de l'industrie (20 %), les déchets organiques des collectivités ne représentent certes qu'un pourcentage limité (10 %), mais leur part proportionnelle dans les déchets ménagers et assimilés est importante et leur réelle prise en compte ne pourrait qu'infléchir la politique française de gestion des DMA. Une telle démarche aurait pour effets vertueux 1/ de redynamiser la valorisation, 2/ d'en finir avec des pratiques absurdes (brûler des biodéchets, c'est-à-dire de l'eau ; les enfouir et générer lixiviats, gaz à effet de serre et odeurs dans les décharges), 3/ de remédier au déficit d'humus dont souffrent bien des sols français.

Fort heureusement, plusieurs signes attestent d'un regain d'intérêt des collectivités pour les traitements biologiques (compostage, méthanisation) et d'une possible avancée favorable dans les années à venir : pénurie d'exutoires obligeant à relancer les efforts de valorisation, nécessité pour les collectivités de gérer des tonnages de déchets verts de plus en plus importants, recherche de solutions nouvelles pour les boues de station d'épuration (co-compostage avec déchets verts,...), sensibilité croissante aux questions de développement durable, besoin d'humus des sols français, nouvelle norme compost annoncée, émergence de nouveaux outils ou de nouveaux procédés de traitement, nouveaux partenariats entre collectivités et chambres d'agriculture...

La gestion des déchets organiques dans (presque) tous ses états... : collecte non sélective d'informations et d'idées – à composter.

Les lignes qui suivent n'ont d'autre ambition que de proposer de façon brute des informations, propositions et interrogations afin de permettre à chacun de mieux cerner les problèmes et enjeux liés à la gestion des déchets organiques.

1. Trois catégories de déchets concernés :

- Fraction fermentescible des ordures ménagères ou « FOM » (déchets de cuisine dits putrescibles, soit environ 30 % de la poubelle + papiers et cartons non collectés séparativement)
- Déchets verts (taille de haies, tonte, déchets de jardin)
- Boues de STEP

2. La question de la **prévention** se pose également pour les déchets organiques. Deux pistes possibles à titre d'exemples :

- Promouvoir, à l'instar de nos voisins flamands et de certains professionnels (horticulteurs, ...), la pratique du "jardinage pauvre en déchets" (plantes à croissance lente, pas de tonte systématique, plantes adaptées au substrat ce qui limite le recours à des phytosanitaires, ...)

- Développer des actions pour limiter le gaspillage alimentaire (la CU de Lille a établi que les produits alimentaires non déballés, non consommés représentaient 8% du poids total de la poubelle

3. Regain d'intérêt pour le **compostage domestique**, éco-composteurs mis à disposition gracieusement ou à prix modique. Le volontarisme des collectivités reste hélas ! insuffisant. En l'absence de formation et de suivi (ambassadeurs du compost, maîtres-composteurs), les composteurs restent trop souvent inutilisés. Il n'est pas si facile de réussir un bon compost.

4. Le compostage domestique ne doit pas être réservé aux zones rurales ou pavillonnaires. En milieu urbain, pavillons de compostage par quartier et jardins collectifs offrent de nombreux atouts : réduction des coûts par une gestion de proximité, pérennité du débouché, responsabilisation de la population, renforcement du lien social, outils pédagogiques de premier choix pour les écoles. En Vendée, en partenariat avec le Conseil Général, une dizaine de communes s'orientent vers cette solution à la suite de la petite ville pionnière de Saint-Philbert de Bouaine.

5. Avec les déchèteries, les collectivités sont confrontées à des tonnages sans cesse croissants de **déchets verts** à traiter, jusqu'à 100 kg/hab.an. Le compost « déchets verts » a plutôt une bonne image, même si la contamination par des produits phytosanitaires, ou par les émissions routières ne peut être exclue.

6. L'opportunité des **collectes sélectives** pour la matière organique (FFOM, voire déchets verts) doit être appréciée au cas par cas. L'objectif est naturellement l'obtention d'un compost de meilleure qualité. Voir notre prochaine *Lettre déchets*.

7. Les coûts doivent être rapportés à l'habitant et non à la tonne, étant donnée la relative faiblesse des quantités concernées.

8. La mise en place d'une collecte sélective des biodéchets peut être l'occasion d'une rationalisation des collectes. Elle ne signifie pas nécessairement une multiplication des collectes ou une majoration des coûts. Des solutions à géométrie variable doivent être envisagées, selon les spécificités du territoire. L'habitat pavillonnaire est particulièrement adapté. Un habitat vertical de centre ville génère des contraintes et des refus de tri plus importants.

9. Parmi les contraintes ou problèmes récurrents : propreté des bacs, odeurs, risques de contamination (couches, médicaments), nécessité d'une bonne communication afin d'impliquer le citoyen...

10. Un risque : capter des déchets que les particuliers traitaient ou pourraient traiter dans leur jardin. Pour les déchets verts, leur collecte en porte-à-porte n'est en général pas pertinente, sauf à montrer une incidence réelle sur le contenu de la poubelle grise (cas d'une grande agglomération où les encombrements routiers sont la règle et l'implantation de déchèteries de proximité difficile).

11. Le projet de **directive européenne sur les biodéchets** (ébauches du 12 02 2001 et du 18 12 2003) serait en passe d'être abandonné. Ses grandes orientations étaient les suivantes : gestion de proximité et recherche de débouchés ; valorisation des sols agricoles au moyen des seuls produits issus de la collecte sélective ; incitation à la stabilisation avant décharge ; obligation de moyens (couple température/temps) et de résultats (Eléments Traces Métalliques, pathogènes, classes de compost) ; incitation à la collecte sélective.

12. La réglementation européenne (directive du 26 avril 1999) imposant **une baisse au niveau national de 65 % (par rapport à 1995) de déchets biodégradables en décharge** d'ici 2016 vise à favoriser la réduction des nuisances en décharges et le retour au sol de l'organique. En France, une part importante des déchets biodégradables partant en incinération, cette réglementation ne constitue pas une contrainte. Mais l'objectif du retour au sol est du coup élué. Une application locale de cette réglementation serait souhaitable. Les Plans départementaux en cours d'élaboration pourraient s'approprier cet objectif.

13. Le compostage peut viser non pas la production de compost, mais la **stabilisation** des déchets avant stockage. Le prétraitement se solde par une réduction importante du poids (environ 40 %) Le « stabilat » (tenu pour « déchet ultime ») génère peu d'odeurs, de lixiviats et de gaz, lesquels doivent

cependant être captés sans pouvoir être valorisés (quantités trop faibles).

14. Les **débouchés** du compost constituent la question-clé pour le compostage. Sans études préalables, le compost risque de finir en CET ou incinération. D'où l'importance d'un partenariat gagnant-gagnant avec l'agriculture, laquelle est susceptible de garantir les débouchés les plus importants et les plus pérennes.

(Voir prochain numéro de la *Lettre Déchets*)

15. Les **débouchés hors agriculture** mériteraient d'être plus systématiquement explorés et proposés aux collectivités en mal d'imagination. L'enjeu est important en particulier dans les régions où le compost urbain peut être en concurrence avec les déchets d'origine agricole (cas de la Bretagne) ou lorsque la qualité du compost est médiocre ou ne répond pas aux exigences du monde agricole local (cahier des charges localement plus contraignant, ...). Exemples de débouchés possibles : espaces verts, distribution aux particuliers, forêts, réhabilitation de décharges, de sites pollués, de friches industrielles, de carrières, terrains de sport, pistes de ski, végétalisation de voies routières ou ferroviaires...

16. Recul sensible du compostage dans les années 90 : déficit d'image lié à la mauvaise qualité des composts urbains traditionnels (présence d'indésirables - plastiques, verre - , de métaux lourds, ...), crises alimentaires successives alimentant la défiance à son encontre dans le monde agricole, la grande distribution et chez les consommateurs, hégémonie de l'incinération.

17. Facteurs contribuant au **regain d'intérêt** actuel pour les traitements biologiques :

- **Diminution des déchets toxiques dans les déchets** grâce à une modification de composition des matières premières (pigments, plastiques, piles) et une **meilleure captation des polluants** par diversification des collectes (déchets d'activités de soins, déchets ménagers spéciaux, déchets des garagistes, phytosanitaires,...). Une diminution d'un facteur 10 des quantités de métaux a été observée dans les composts en Allemagne.

- **Approche** de la filière compostage non plus par l'amont (« comment se débarrasser des déchets organiques ? »), mais **par l'aval** (« comment produire un compost susceptible d'intéresser le monde agricole ? »).

- **Evolution de la réglementation** : plus grande sévérité concernant le déchet valorisé en produit (révision en cours de la norme NFU 44 051) ; arrêté (07 janvier 2002) de prescriptions spécifiques pour les installations de compostage. Les seuils de réglementation (procédures simplifiées pour les installations de moins de 10 tonnes/jour soumises simplement à déclaration) favorisent la technique du compostage (gestion locale sur petites plates-formes, « composteries », compostage à la ferme).

- **Coûts** d'investissement et de fonctionnement limités par rapport à l'incinération et au stockage.

- Importation de **techniques** validées à l'étranger (prétraitement mécano-biologique) ou optimisation de techniques déjà bien connues en France.

- Recours au compostage comme prétraitement (**stabilisation**) pour optimisation des CET ou réduction des tonnages à incinérer.

18. La **méthanisation**. Traitement anaérobie des matières fermentescibles, elle permet, outre la production de compost (le « digestat »), une valorisation énergétique (biogaz pour produire de la chaleur ou de l'électricité). Technique plus complexe et investissements plus importants que pour le compostage. Technique employée depuis plus d'un siècle pour traiter les boues de station d'épuration et depuis une trentaine d'années pour les déchets organiques industriels, elle n'est représentée en France que par deux unités (Amiens, Varennes-Jarcy) alors qu'il en existe une soixantaine en Europe. L'hégémonie de l'incinération a là aussi pénalisé une filière particulièrement intéressante pour les déchets organiques. Des projets sont en cours de finalisation : Lille, Calais, Montpellier, Romainville, La Martinique... Le centre de valorisation organique de Lille Métropole accueillera en 2006 108 000 tonnes de déchets verts et fraction fermentescible des ordures ménagères (collecte sélective biodéchets) avec production de méthane-carburant pour un parc de 150 bus.

A suivre...

Prochaine Lettre Déchets : un compost de qualité est-il possible sans collecte sélective des biodéchets ? ; les enjeux pour les sols ; le partenariat avec le monde agricole.

La page prévention

□ Le geste prévention du mois :

Le printemps est arrivé, vive les fruits et légumes frais !

Mangeons-en sans modération, 5 à 10 par jours c'est excellent pour la santé. Mais préférez-les en vrac plutôt que les barquettes pré-emballées. Privilégiez les fruits et légumes de saison et si possible ceux cultivés dans votre région.



□ Coordination des actions prévention des déchets pour la semaine du développement durable

Cette année, comme nous vous l'avions déjà signalé, FNE propose à ses associations fédérées de **coordonner** les actions « prévention », mais également éco-citoyennes et de consommation durable, menées lors de la **semaine du développement durable (début juin)**.

Nous pourrions fournir aux associations désirant s'associer à cette manifestation des outils de communication :

- exposition sur la prévention des déchets (200 exemplaires panneaux souples, 1 panneau général prévention + un jeu de 5 panneaux plus complet - format : 60 x 80 cm)
- livret sur la prévention des déchets (12 pages—50 000 exemplaires).
- autocollants stop Pub FNE (nombre sur commande)



D'ores et déjà réservez vos exemplaires afin que nous soyons prêt le jour J.

Demander notre bon de commande par Email : dechets@fne.asso.fr

□ Stop Pub : on avance

En juin 2004, le Ministère de l'Écologie et du Développement Durable, lançait un autocollant Stop Pub. FNE prévoit de communiquer à cette occasion, en juin 2005, avec deux objectifs : faire une piqûre de rappel qui puisse être reprise par les médias pour mobiliser les citoyens et collectivités, et dans un deuxième temps pour demander un bilan un an après le lancement de cette campagne (pourcentage de boîtes aux lettres ayant un Stop Pub, quantités de matière « non produites » comparée à l'année 2003, etc.).

A cette occasion, n'hésitez pas à faire remonter vos réactions locales sur cette expérience.

Vous pouvez réagir sur le site de l'ADEME http://www.ademe.fr/stoppub/form_declaration.asp ou bien auprès du Réseau Déchets de FNE (forum de discussion : <http://www.fne.asso.fr/preventiondechets/forums/forum3.php>)

FNE, Grâce à la FRAPNA Drôme, va lancer son propre autocollant « StoPub ».

Ainsi, collectivité, associations, particuliers pourront en commander.

Renseignements : stoppub@fne.asso.fr

Pour information, le CNIID organise le 11 juin prochain un déversement national de prospectus. Pour plus de renseignement contacter :

- Résistance à l'Aggression Publicitaire : Jean-Christophe contact@antipub.net et 01.43.28.39.21
- Le CNIID : Laure, laure@cniid.org et 06.64.81.39.22

□ Un e-groupe FNE prévention

Un groupe électronique d'échanges, de discussion sur la «prévention des déchets» réservé aux associations vient d'être mis en place pour nous permettre d'échanger tous ensemble sur ce projet. Si vous souhaitez faire partie de ce groupe d'échange, signalez-le nous nous vous communiquerons les coordonnées pour pouvoir vous inscrire.

□ Une petite info qui fait du bruit

A Strasbourg l'ensemble des boulangers distribuent gratuitement depuis début avril à leurs clients (es) des superbes sacs en coton avec le slogan : " la baguette dans le sac en coton pour un meilleur respect de la nature ".

Cette campagne de distribution de sacs à été initiée par la fédération des boulangers avec un appui très concret de la ville de Strasbourg et de la Communauté Urbaine !

Les boulangers ont expliqué très clairement que les sacs plastiques sont trop polluants et qu'à partir du mois prochain (1er mai) plus aucun sacs plastiques ne seraient distribués mais aussi qu'ils ne fourniront plus de feuille de papier autour de la baguette!

On peut applaudir pour cette initiative en espérant que cela va faire bouler de neige et pas seulement dans cette profession. Pour l'instant l'opération se déroule uniquement dans la Communauté Urbaine de Strasbourg.

La page Prévention (suite)

□ Du nouveau sur le site www.preventiondechets.fr

Afin de vous tenir informé des dernières mises à jour du site internet prévention des déchets nous venons de créer **une page actualité : L'Actu du site prévention**

Cette nouvelle page comprend : les dernières mises à jour du site prévention et l'Agenda prévention 2005. Inscrivez-vous en ligne à la News-Letter en ligne afin que nous vous tenions informé des dernières Actu : <http://www.fne.asso.fr/preventiondechets/actu.htm>



Vous pouvez également désormais suivre une action de prévention de terrain mois par mois : Opération je réduis mes déchets <http://la.passiflore.free.fr/>

L'association *la Passiflore* est une association locale qui agit pour la protection de la nature et de l'environnement. Elle est affiliée à France Nature Environnement. Son territoire d'action correspond au Pays de Fougères (35).

Pour l'année 2004-2005, l'association la Passiflore s'engage en faveur de la prévention des déchets à travers l'opération "Je réduis mes déchets".

Sur le Pays de Fougères, la production moyenne annuelle de déchets a atteint, en 2002, 540 kg/an. habitant.

L'opération « Je réduis mes déchets » vise 4 objectifs principaux :

- **Sensibiliser** les citoyens et les élus du Pays de Fougères à la prévention des déchets ;
- **Initier une dynamique** « prévention » sur le territoire du Pays de Fougères ;
- **Obtenir des données** chiffrées et fiables, significatives sur une durée de un an ;
- **Montrer** qu'il est possible de réduire le volume de déchets grâce à des actions de prévention.

Une trentaine de ménages du Pays de Fougères vont peser leurs déchets pendant un an. Il s'agit de ménages volontaires. Les modes de vie (habitat, consommation), de même que le nombre de personnes composant ces ménages sont variés.

Vous voulez en savoir plus et suivre leurs résultats :

http://www.fne.asso.fr/preventiondechets/initiatives/initiatives_action.htm

Produits solidaires

Quand banque rime avec solidarité

Fort d'un réseau de près de 70 agences en France, le Crédit Coopératif propose une alternative aux produits bancaires classiques avec sa large gamme de produits solidaires.

En association avec des organisations à vocation éthique et humanitaire, le Crédit Coopératif associe la solidarité avec l'épargne depuis plus de 20 ans.

Agir, c'est dans ma nature !

Depuis plus de 30 ans, France Nature Environnement œuvre sur tout le territoire français pour la préservation d'un élément aussi indispensable qu'irremplaçable : notre environnement !

France Nature Environnement, c'est un combat quotidien dans des domaines aussi multiples que variés : la protection des espèces en danger, la préservation des milieux aquatiques et terrestres, la défense d'un développement durable et équilibré des territoires...

N'attendons pas qu'il soit trop tard !

Protégeons le patrimoine qui nous entoure et mobilisons-nous dès maintenant pour notre avenir et celui des générations futures !

Le Livret Agir

- Le livret est rémunéré au taux du livret A + 1%
- La moitié de vos intérêts annuels est reversée à France Nature Environnement
- Votre don vous ouvre droit à une réduction d'impôts

La Carte Agir

- 3 euros sont versés immédiatement à France Nature Environnement par le Crédit Coopératif à la souscription
- 0,06 euros sont versés par le Crédit Coopératif à chaque utilisation de la carte, en France ou dans le monde



Tous les avantages des produits bancaires classiques.....la solidarité en plus !

Venez découvrir en détail la gamme de produits solidaires développée par le Crédit Coopératif sur <http://www.banque-solidarites.coop>

Les scandales autour des déchets

□ Décharge d'Entressen: l'UE demande des comptes à la France (MARSEILLE AFP 13 avril 2005)

« La Commission européenne, préoccupée des risques que fait courir à l'environnement l'immense décharge à ciel ouvert d'Entressen (Bouches-du-Rhône), à quelque 70 km au nord-ouest de Marseille, a demandé des comptes à La France qui devra fournir d'ici le 11 mai des "explications".

Cette décharge s'étend sur 80 hectares dans la plaine de la Crau et reçoit quelque 460.000 tonnes d'ordures chaque année, provenant essentiellement de Marseille et des communes environnantes. "Il n'a pas échappé à la Commission que la décharge d'Entressen est située sur une nappe phréatique. Nous avons deux mois pour répondre", a annoncé mercredi le préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, Christian Frémont...

Pour la quatrième fois en moins de six mois et malgré la pose de nouveaux filets protecteurs autour de la décharge, des vents dépassant les 130 km/h ont éparpillé ce week-end des myriades de sacs plastique dans les champs aux abords de la décharge. Les communes riveraines de la décharge accusent régulièrement la communauté urbaine Marseille Provence Métropole (MPM), qui exploite le site, de ne pas nettoyer correctement les abords et de polluer les champs et les canaux alentour sur plusieurs centaines d'hectares.

La décharge d'Entressen fait l'objet d'un arrêté de fermeture fin 2006. Mais, selon le préfet, le projet d'incinérateur que souhaite installer à Fos-sur-mer, non loin d'Entressen, la communauté urbaine de Marseille, ne permettrait de traiter que la moitié des déchets qui sont actuellement entreposés à Entressen. "La charge est énorme", a insisté le préfet.

L'implantation d'un incinérateur à Fos-sur-mer est en outre loin de faire l'unanimité. Les élus de neuf communes de la zone ont déjà exprimé leur hostilité à ce projet qui équivaut, selon eux, à exporter la pollution marseillaise vers l'ouest du département, autour de l'Etang de Berre, déjà saturé de raffineries et d'industries chimiques. Le projet d'incinérateur entre également en conflit avec le Plan départemental d'élimination des déchets ménagers et assimilés qui préconise d'autres méthodes que l'incinération en mettant l'accent sur le tri. En cours de préparation par le Conseil général des Bouches-du-Rhône, ce plan devrait être prêt en juin prochain pour être soumis à enquête publique au cours du second semestre 2005. "La jurisprudence indique que lorsqu'un projet connaît un certain degré d'avancement, il doit être intégré dans le plan départemental d'élimination des déchets", a souligné à ce sujet le préfet, s'appuyant sur un courrier récent du ministère de l'écologie. "Cela ne veut pas dire que tout est réglé. Nous sommes au début des difficultés à la fois pour le traitement des déchets et pour le coût", a indiqué le préfet. »

Voilà plus d'une dizaine d'années, qu'en toute impunité la municipalité de Marseille et ses environs bravent la loi. L'Etat français et ses représentants locaux (préfets ...) se contentant de demander timidement quand Marseille se dotera d'une réelle gestion de ses déchets. Ah ! le pouvoir des potentats locaux

□ Rebondissement dans l'affaire de Gilly-sur-Isère

Le juge d'instruction d'Albertville chargé du dossier de la fuite de dioxine dans une usine d'incinération de déchets de Gilly-sur-Isère en 2001, a notifié mercredi aux familles et associations plaignantes son refus de voir l'affaire dépaysée à Marseille.

La décision du juge Hélène Lastera a été communiquée à la presse par les représentants des associations des familles des victimes, à l'issue d'une rencontre avec le magistrat au palais de justice d'Albertville.

Le procureur, les cinq personnes mises en examen pour "risques causés à autrui", notamment le maire UMP d'Albertville Albert Gibello, et les parties civiles disposent d'un délai de 5 jours pour se pourvoir en cassation contre la décision du juge.

Le procureur avait expliqué que la loi Perben avait créé deux juridictions spécialisées dans le domaine de la santé, Paris et Marseille, ajoutant si nous le traitons ici, ce dossier va submerger les moyens de mon tribunal et l'instruction va durer des années. Cette décision avait soulevé la réprobation du barreau d'avocats d'Albertville, de plusieurs syndicats et organisations de défense des victimes, et de la section régionale du Syndicat de la magistrature. Ces derniers s'étaient étonnés de cette demande alors que l'instruction, menée depuis trois ans, arrive à son terme.

La CFDT, la Confédération paysanne et trois organisations de défense des victimes ont refusé "ce dessaisissement qui permettrait à terme d'enterrer purement et simplement ce dossier majeur".

La Lettre Déchets - N°13 - Avril 2005 : lettre d'information du réseau Déchets de France Nature Environnement – Fédération française des associations de protection de la nature et de l'environnement fondée en 1968 et reconnue d'utilité publique en 1976. **Site web** : <http://www.fne.asso.fr> – siège social : 57, rue Cuvier 75231 Paris cedex 05 – **Directeur de la publication** : Sébastien Genest – **Rédacteur en chef** : Jean-Luc JUGANT ; **Conception et réalisation** : Delphine TOMBAL